

RAPPORT N° 05/5-09
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2004
BUDGET ANNEXE EAU

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le Compte Administratif pour l'exercice 2004.

Les résultats du CA s'élèvent :

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| - pour la Section d'Exploitation à | + 3 243 736,20 euros, |
| - pour la Section d'Investissement à | + 1 819 603,88 euros, |
| le solde d'exécution à | + 5 063 340,08 euros, |

Je vous demande donc de vous prononcer sur le Compte Administratif du Budget Annexe Eau pour l'exercice 2004.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

NB Les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes sont consultables auprès de la Direction de la Comptabilité / Hôtel de Ville / ascenseur est / 1er étage aux heures ouvrables de l'administration, ainsi qu'en cours de séance.

DELIBERATION N° 05/5-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2004
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions, dont 3 votes par procuration)

Décide de fixer ainsi qu'il suit les recettes et dépenses du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2004 :

Recettes

Les recettes d'Exploitation et d'Investissement **16 667 255,76**

s'élèvent d'après les titres définitifs
des créances à recouvrer à la somme de 11 180 878,78

Dépenses

Les dépenses créditées au Budget 2004 s'élèvent à **16 667 255,76**

de cette somme il faut déduire celle de * 10 549 717,06

DELIBERATION N° 05/5-09

à savoir :

| | |
|--|---------------|
| crédits ou portions de crédits restés sans emploi comme excédant le montant réel des dépenses | 8 833 168,21 |
| dépenses non ordonnancées avant la clôture de l'exercice 2004 | 1 716 548,85 |
| * somme égale à | 10 549 717,06 |
| au moyen de quoi, les dépenses de 2004 demeureront définitivement fixées à la somme de | 6 117 538,70 |

Conclusion

Les recettes de toute nature étant de
et les dépenses de

11 180 878,78

6 117 538,70

il est constaté par conséquent un **excédent** de

5 063 340,08

Compte tenu du solde des restes à réaliser
en Section d'Investissement
(1 391 406,57 – 1 645 642,57)

- 254 236,00

en Section d'Exploitation
(0 – 70 906,28)

- 70 906,28

le **résultat net** s'élève à

4 738 197,80

Toutes les opérations de l'exercice 2004 sont déclarées définitivement closes.

La présente Délibération sera jointe comme pièce justificative au Compte Administratif du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2004.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **1 JUL. 2005**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

ARRETE DES SIGNATURES

A DU LAURENT PIRENNE au Rép-
port n° 05/5-04
A L'EGON Au Intéressé,
Sont du Rapport 055-02
au Rapport n° 05/5-15
B 12 présents 5 présentations

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

55
42
42

Nombre de voix pour
contre
abstentions

40
7
7

Date de convocation du Conseil Municipal
17 juin 2005

Compte « Chapeau de Seine »

Compte Administratif 2004 (Budget Annexe Eau) présenté par le Député-Maire,
A Saint-Denis, le 24 juin 2005

4 absents
+ 2 votes de
présentation

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en cinquième séance annuelle,
A Saint-Denis, le 24 juin 2005

Les membres du Conseil Municipal
soussignés



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le

